

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023

Document mis en ligne le 22 décembre 2023 sur le site internet de la commune de Libourne

23-12-223

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 11 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Baptiste ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Juliette HEURTEBIS, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué, Valérie VOGIN Conseillère municipale déléguée

Absents :

Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :

Bilal HALHOUL pouvoir à Philippe BUISSON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

COMMUNICATION DES DECISIONS

COMMUNICATION DES DÉCISIONS

En application de la délibération du 25 mai 2020, le Conseil municipal de Libourne a délégué à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre un certain nombre de décisions en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2122-23, Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a été amené à prendre.

Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (**32** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal prend acte de cette communication

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le 21.12.2023
et de la publication, le
Fait à Libourne 22.12.2023

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Commune de Libourne



COMMUNICATION DES DECISIONS

✓ **Direction Administrative et Financière**

Service juridique

Délégations du Maire	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salles à la Maison des Associations)	Association Terres et Compagnie	-----	12 mois à compter du 1 ^{er} septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (bureaux à la Maison des Associations)	Association AGIR abcd	-----	Du 1 ^{er} septembre 2023 au 30 août 2024	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (local situé dans le LCR Garderose)	Association AGIR abcd	-----	Du 1 ^{er} septembre 2023 au 2 septembre 2024	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle de la Maison des Associations)	Ligue des Droits de l'Homme	-----	3 ans à partir du 1 ^{er} septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (local situé dans le LCR Vercors)	Association Libourne Accueil	-----	1 an à partir du 1 ^{er} octobre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salles à la Maison des Associations)	UNAFAM Gironde	-----	3 ans à partir du 1 ^{er} septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (bureau à la Maison des Associations)	Institut Don Bosco (VICT'AID – Aide aux victimes)	-----	3 ans à compter du 1 ^{er} septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle à la Maison des associations)	Association Sport ou Forme (Studio Fitness)	-----	Du 1 ^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle à la Maison des associations)	Association Tanguito Tango	-----	3 ans à compter du 4 septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle à la Maison des associations)	Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire	-----	3 ans à compter du 4 septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (bureau à la Maison des Associations)	FNATH – groupement interdépartemental Dordogne-Corrèze – Le Bordelais	-----	3 ans à partir du 1 ^{er} septembre 2023	Antoine Le Ny

Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle à la Maison des associations)	Ensemble Choral de Libourne	-----	3 ans à partir du 1 ^{er} septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle à la Maison des associations)	Association Chœur de Chambre « Cantabile »	-----	3 ans à partir du 2 septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (bureau à la Maison des Associations)	Confédération Nationale du Logement (CNL)	-----	3 ans à partir du 1 ^{er} septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle à la Maison des associations)	Association Le Dragon Libournais	-----	3 ans à partir du 1 ^{er} septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle à la Maison des associations)	Association Chloé tai Chi	-----	3 ans à partir du 1 ^{er} septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle à la Maison des associations)	Club de la retraite Sportive (CLRS)	-----	Du 1 ^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (bureau à la Maison des Associations)	Association de défense des droits des accidentés et des handicapés (ADDAH 33)	-----	3 ans à partir du 1 ^{er} septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (bureau à la Maison des Associations)	Agence Départementale d'Information sur le logement de la Gironde	-----	3 ans à partir du 1 ^{er} septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (bureau et salles à la Maison des Associations)	Association France ALZHEIMER GIRONDE	-----	3 ans à partir du 1 ^{er} septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle à la Maison des associations)	Les Amis du monde diplomatique en Libournais	-----	3 ans à partir du 1 ^{er} septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle à la Maison des associations)	L'association A Contre Temps	-----	3 ans à compter du 4 septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle à la Maison des associations)	Association Gymnastique Volontaire Libournaise	-----	3 ans à partir du 1 ^{er} septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle à la Maison des associations)	Lions Club Libourne Doyen	-----	3 ans à partir du 1 ^{er} septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle à la Maison des associations)	Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH)	-----	3 ans à partir du 1 ^{er} novembre 2023	Antoine Le Ny

Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salles à la Maison des associations)	Association JIN GANG	-----	3 ans à partir du 1 ^{er} septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation précaire pour un logement au 19 rue Giraud	-----	-----	6 mois à compter du 19 septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention de domiciliation (Maison des associations)	ASL Tennis de Table	-----	Du 2 mai 2023 au 3 mai 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle à la Maison des associations et salle du Verdet)	Université du Temps Libre en Libournais	-----	Septembre 2023 au 30 juin 2024	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (local LCR Garderose)	LEPI (Libournais Equipe Prévention Insertion)	-----	3 ans à compter du 1 ^{er} septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle des Charruauds)	Association DANS'TRAD	-----	3 ans à compter du 1 ^{er} septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle à la Maison des associations)	Association le Méridien-Libourne	-----	3 ans à compter du 1 ^{er} septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (bureau à la Maison des Associations)	VIE LIBRE – section Vallée de l'Isle	-----	3 ans à compter du 1 ^{er} septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle à la Maison des associations)	Association CYCLO CLUB LIBOURNE	-----	3 ans à compter du 1 ^{er} septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle à la Maison des associations)	Souvenir Français Comité de Libourne	-----	3 ans à compter du 4 septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (salle à la Maison des associations)	Association Equilibre Aquitaine	-----	1 an à partir du 1 ^{er} septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (bureau à la Maison des Associations)	Association d'enquête et de médiation AEM	-----	Du 1 septembre 2023 au 31 août 2026	Antoine Le Ny

Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans		Bail de sous-location – immeuble situé 3 rue de l'Industrie	Association Secours Populaire	-L'association s'acquitte des factures de télécommunication et d'internet puis prend en charge les consommations d'eau, d'électricité et/ou de gaz - Le bail est consenti à titre gratuit	6 ans à compter du 1 ^{er} novembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention de mise à disposition de la salle polyvalente Daniel Malville à Vayres	Commune de Vayres	-----	1 an à compter du 14 novembre 2023 (tacite reconduction sans toutefois pouvoir excéder la durée maximale de 6 ans)	Antoine Le Ny
	Décision	Convention de sous-location(local situé dans le LCR Garderose)	Association PASSAGE « Rêverie Créative »	-----	3 ans à compter du 1 ^{er} septembre 2023	Antoine Le Ny
	Décision	Convention de sous-location(local situé dans le LCR Garderose)	Association ADT QUART MONDE	-----	Du 1 ^{er} septembre 2023 au 2 septembre 2026	Antoine Le Ny

✓ **Pôle Dynamique Commerciale**

Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans	Décision	Bail civil – Mise à disposition de l'immeuble sis 50 rue Jules Ferry	JP. GARDE	1000€/mois	1 an à compter du 1 ^{er} octobre 2023	Marie-Sophie Bernadeau
	Décision	Bail commercial dérogatoire – 50 rue Jules Ferry	SARL les Garçons bouchers	-Les trois premiers mois : paiement de 700 € -Les trois mois suivants : paiement de 850 € -Les six derniers mois : paiement de 1000 € -	1 an à compter du 1 ^{er} octobre 2023	Marie-Sophie Bernadeau

✓ **Direction de l'Education**

Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans	Décision	Convention d'occupation du domaine public (utilisation précaire et révocable des locaux de l'école élémentaire Simone Veil et de l'école maternelle des Charruauds)	Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI)	-----	Du 10 juillet au 28 août 2023	Thierry Marty
	Décision	Convention d'occupation du domaine public (utilisation précaire et révocable des locaux de l'école élémentaire Simone Veil)	Communauté d'Agglomération du Libournais (CALI)	-----	Du 29 octobre au 3 novembre 2023	Thierry Marty

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, dans le respect des seuils réglementaires, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont prévus au budget	Décision	Convention de mise en place d'ateliers dans le cadre des Clubs Découvertes	Association Les Petits Débrouillards	1405 €	Du 27 septembre au 20 décembre 2023 – 11 mercredis	Thierry Marty
	Décision	Convention de mise en place d'ateliers dans le cadre des Clubs Découvertes	Alain Prévost	500 €	Du 27 septembre au 20 décembre 2023 – 11 mercredis	Thierry Marty
	Décision	Convention d'accueil de collaborateurs bénévoles (accompagnement aux devoirs sur le temps périscolaire de l'école Myriam Errera)	Association Agir ABCD	-----	Du 9 octobre 2023 au 27 juin 2024	Thierry Marty

✓ Direction Générale des Services

Délégations du Maire	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
Autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais réels prévus à l'article L. 2123-18 du code général des collectivités territoriales	Décision	Attribution d'un mandat spécial pour un déplacement à Paris (participation au Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité)	Philippe Buisson	-----	Du 21 au 23 novembre 2023	Laurence Rouède
	Décision	Attribution d'un mandat spécial pour un déplacement à Paris (participation au Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité)	Denis Sirdey	-----	Du 21 au 23 novembre 2023	Philippe Buisson
	Décision	Attribution d'un mandat spécial pour un déplacement à Paris (participation au Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité)	Jean-Louis Arcaraz	-----	Du 21 au 23 novembre 2023	Philippe Buisson
	Décision	Attribution d'un mandat spécial pour un déplacement à Paris (participation au Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité)	Jean-Philippe Le Gal	-----	Du 21 au 23 novembre 2023	Philippe Buisson

<p>Autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais réels prévus à l'article L. 2123-18 du code général des collectivités territoriales</p>	Décision	Attribution d'un mandat spécial pour un déplacement à Paris (participation au Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité)	Bilal Halhoul	-----	Du 20 au 21 novembre 2023	Philippe Buisson
	Décision	Attribution d'un mandat spécial pour un déplacement à Paris (participation au Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité)	Gabi Höper	-----	Du 21 au 23 novembre 2023	Philippe Buisson
	Décision	Attribution d'un mandat spécial pour un déplacement à Strasbourg (participation au congrès de l'Association Nationale des Directeurs et des Cadres de l'éducation des Villes et des Collectivités Territoriales)	Thierry Marty	-----	Du 5 au 8 décembre 2023	Philippe Buisson
	Décision	Attribution d'un mandat spécial pour un déplacement à Paris (participation au Conseil d'Administration de Villes de France)	Philippe Buisson	-----	Du 6 au 13 décembre 2023	Laurence Rouède
	Décision	Attribution d'un mandat spécial pour un déplacement à Schwandorf (accompagnement de l'échange scolaire organisé par la commune en collaboration avec le lycée Max Linder)	Gabi Höper	-----	Du 8 au 16 décembre 2023	Philippe Buisson

Délégations du Maire	Type de l'acte juridique	Objet de l'acte juridique	Désignation du ou des tiers	Montants	Date et durée de l'acte juridique	Elu(e) référent(e)
Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières	Décision	Cimetière de Quinault : Concession nouvelle de quinze ans (surface de 2 m ²)	-----	320 €	A compter du 16 octobre 2023	Jean-François le Strat
	Décision	Cimetière de Quinault : concession nouvelle perpétuelle (surface de 3.90 m ²)	-----	2 470 €	A compter du 17 octobre 2023	Jean-François le Strat
	Décision	Cimetière de Quinault : concession nouvelle perpétuelle (surface de 6 m ²)	-----	3 806 €	A compter du 18 octobre 2023	Jean-François le Strat
	Décision	Cimetière de Quinault : Renouvellement de la concession trentenaire (surface de 3.10 m ²)	-----	806 €	A compter du 25 octobre 2023	Jean-François le Strat
	Décision	Cimetière de Quinault : concession nouvelle perpétuelle (surface de 3.90 m ²)	-----	2 470 €	A compter du 26 octobre 2023	Jean-François le Strat
	Décision	Cimetière de Quinault : renouvellement d'une concession décennale (surface de 2m ²)	-----	213 €	A compter du 20 février 2023	Jean-François le Strat
	Décision	Cimetière de Quinault : concession nouvelle perpétuelle (surface de 3.90 m ²)	-----	2 331 €	A compter du 22 février 2023	Jean-François le Strat
	Décision	Cimetière de Quinault : renouvellement d'une concession décennale (surface de 2m ²)	-----	213 €	A compter du 23 septembre 2023	Jean-François le Strat

Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières	Décision	Cimetière de Quinault : concession nouvelle perpétuelle (surface de 3.90 m ²)	-----	2 331 €	A compter du 23 février 2023	Jean-François le Strat
	Décision	Cimetière de Quinault : renouvellement d'une concession décennale (surface de 1 m ²)	-----	213 €	A compter du 2 mars 2023	Jean-François le Strat
	Décision	Cimetière de Quinault : concession décennale (2 m ²)	-----	213 €	A compter du 6 mars 2023	Jean-François le Strat
	Décision	Cimetière de Quinault : renouvellement d'une concession décennale (surface de 2 m ²)	-----	213 €	A compter du 20 mars 2023	Jean-François le Strat

La liste des marchés publics est annexée à la délibération et à ce présent tableau (Denis Sirdey)

Communication des marchés signés depuis le 6 novembre 2023

N° de marché	Intitulé	Montant (H.T)	Montant (TTC)	Titulaire
2023L19_01	Travaux de relogement police municipale Bâtiment 80 cours Tourny	62 883,18€	75 459,82€	SERGE BAROUSSE
2023L19_02	Travaux de relogement police municipale Bâtiment 80 cours Tourny	8 250€	9 900€	DURANDET JULIEN
2023L19_03	Travaux de relogement police municipale Bâtiment 80 cours Tourny	57 067,60€	68 481,12€	SEGONZAC ENTREPRISE PLATRERIE
2023L19_04	Travaux de relogement police municipale Bâtiment 80 cours Tourny	21 026,94€	25 232,33€	OPEN BAIE
2023L19_05	Travaux de relogement police municipale Bâtiment 80 cours Tourny	43 119,91€	51 743,89€	MENUISERIE BARSE
2023L19_06	Travaux de relogement police municipale Bâtiment 80 cours Tourny	17 536,37€	21 043,64€	PIGANEAU CHRISTOPHE
2023L19_07	Travaux de relogement police municipale Bâtiment 80 cours Tourny	14 298,36€	17 158,03€	BELLUZZO ET FILS
2023L19_08	Travaux de relogement police municipale Bâtiment 80 cours Tourny	45 115,50€	54 138,60€	MLS
2023L19_09	Travaux de relogement police municipale Bâtiment 80 cours Tourny	14 146,95€	16 976,34€	MENUISERIE BARSE
2023L19_10	Travaux de relogement police municipale Bâtiment 80 cours Tourny	190 000€	228 000€	SERSET

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 033-213302433-20231221-DELIB23_12_223-DE



LAMARCHE ELECTRICITE

2023L19_11	Travaux de relogement police municipale Bâtiment 80 cours Tourny	157 938,05€	189 525,66€	
2023L31	Mise en place d'une patinoire temporaire en glace naturelle dans le cadre des animations de Noël de la Ville de Libourne	44 433,00€	53 319,60€	SYNERGLACE SAS
2023L32	Marché de fourniture, installation, gestion, animation et dépose d'un Carrousel à double étage- Ville de Libourne (33)	20 000,00€	20 000,00€	RITZ CHRISTIAN
2023L09_02 Avenant 1	AMENAGEMENT DES NOUVEAUX LOCAUX DU SECOURS – Lot 2 Plâtrerie	1 450.00€	1 740.00€ €	EGE CONCEPT
2023L09_03 Avenant 1	AMENAGEMENT DES NOUVEAUX LOCAUX DU SECOURS – Lot 3 Menuiserie - Serrurerie	124.94€	149.93€	BASSAT BRUNO
2023L09_04 Avenants 1 et 2	AMENAGEMENT DES NOUVEAUX LOCAUX DU SECOURS – Lot 4 Electricité	Avenant 1 : 468.00€ Avenant 2 : sans incidence	Avenant 1 : 561.60€ Avenant 2 : sans incidence	BEAUFILS PATRICK